

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2025 / Délibération N°20250303_02

Date de la convocation 27/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars
À 20 heures 00, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 7 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1

| | | | |
|---|--------------------|---------------|----------------|
| X | Philippe BRUN | X | Yves SANIAL |
| X | Alice MALARTRE | Absent excusé | Thierry MICHEL |
| X | Michel RIBES | X | Alain ROMÉAS |
| X | Laurence EXBRAYAT | X | Jeanne PRADIER |
| | Alexandre MALARTRE | X | Michel LEYDIER |
| | Odette GAILHOT | | |

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Délégation de signature à Alice MALARTRE

Dans l'affaire S.A.S LES 3 MONTS C / La Commune des Estables, comme suite :

- Au jugement rendu par le Tribunal Judiciaire du Puy-en-Velay le 23 juillet 2024,
- À la déclaration d'appel de ce jugement par la Commune en date du 03 septembre 2024,

la Commune et la S.A.S LES 3 MONTS ont décidé d'aménager les effets de ce jugement.

Alice MALARTRE présente le protocole d'accord transactionnel auquel la négociation préalable a abouti.

Après délibération, le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal AUTORISE Alice MALARTRE à signer ce protocole et à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.



Alice MALARTRE,
1^{ère} Adjointe au Maire des Estables